



Session du 27 avril 2020

Intervention de Didier ROISNE

Territoires
FSL

Monsieur le Président,
cher-e-s collègues, présents ou à distance.

Dans cette période de crise sanitaire, les économistes prédisent une crise économique et sociale. Les budgets programmés seront donc certainement insuffisants.

Les modifications du règlement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) apportées en janvier 2019 permettent de mieux « coller » aux réalités des familles. Mais malgré ces améliorations, nous constatons une baisse des dossiers et des demandes d'aides financières. La seule explication de la tension du parc locatif n'est certainement pas l'unique explication.

Un des problèmes récurrents que nous avons tous, c'est le non recours aux aides. Nous pouvons constater que certaines personnes ou familles ne font pas, ou plus, appel à des aides alors qu'elles sont dans le droit d'y prétendre.

Avec un peu de recul, je pense que toutes les familles qui rencontrent des difficultés de fin de mois sont dans un état de désespérance et qu'elles en ont marre de toujours quémander, avec à chaque fois des explications et des documents pour créer un dossier. Les familles baissent tout simplement les bras, ce qui ne fait qu'aggraver leur situation.

En revanche, il est constaté une augmentation des aides au maintien consacrées à des impayés de loyer ou d'énergie. Ce qui démontre, si cela était encore nécessaire, une plus grande paupérisation de notre population.

Si la typologie des personnes et des familles reste connue pour le plus grand nombre, nous pouvons quand même nous inquiéter d'une part croissance de retraités, population qui en pourcentage ne peut qu'augmenter. Il serait intéressant, pour mieux s'y préparer, d'étudier les différentes raisons et de voir si des solutions plus spécifiques pourraient être apportées.

Pour ce qui est du financement de l'accompagnement social lié au logement (ASLL) à domicile ou de pré-mesures, elles sont financées sous forme de mois de suivi à 200€. Ce montant n'ayant pas évolué depuis 10 ans, il est fort à parier que les associations prestataires ont été contraintes de réduire le temps consacré, pour éviter de perdre de l'argent. Nous vous proposons de revaloriser ce montant d'au-moins 10%.

Pour ce qui concerne l'ASLL lié au logement temporaire, nous devons nous interroger sur la pertinence d'aller progressivement vers sa suppression alors que de nouveaux ménages profitent de ce dispositif (32 sur les 83 suivis en 2019).

Le financement dans le cadre d'une sous location semble donner de bons résultats et doit être renforcé en vue de désengorger le nombre de familles en situation d'attente. Nous vous proposons de passer le nombre de mois d'accompagnement de 2448 à 2500.

Les aides apportées pour l'auto réhabilitation sont aussi de très bonnes mesures. L'aide de mille euros par chantier pourrait plutôt être remplacée par un pourcentage plafonné du montant du chantier permettant ainsi de « coller » aux réalités.

Enfin, Monsieur le Président, cher-e-s collègues, **de nouveaux concitoyens vont rencontrer des difficultés financières dans les mois à venir.** Il nous semble indispensable de garantir le droit au logement de celles et ceux qui vont être confrontés à des fins de mois plus difficiles. Nous proposons donc **d'élargir les conditions d'accès au Fond Solidarité Logement, par une révision des plafonds, sur une période déterminée,** afin que cette partie de la population puisse être aidée et assurée d'un maintien dans le logement.

Merci de votre écoute.